

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **mardi 22 novembre 2016, à 19 h**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Danielle Ouimet

Les conseillers: Caroline Huot, Hugo Bondu, Larry Boismenu,
Jacques de Foy, Raymond Brazeau, Stéphane Poirier

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19h.

Avis de convocation

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits au code municipal et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

335-11-2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR – 22 NOVEMBRE 2016**

01. Ouverture de la séance
02. Avis de convocation
03. Lecture et adoption de l'ordre du jour
04. Rapport de la situation financière de la municipalité (discours de la mairesse)
05. Soumission Espace JLP
06. Période de questions
07. Levée de la séance.

Puisque les membres du conseil sont tous présents, un sujet est ajouté à l'ordre du jour : 05.02 Nomination des personnes autorisées à négocier la convention collective.

ADOPTÉE

336-11-2016

Rapport sur la situation financière de la municipalité 2016 (discours de la mairesse)

Il est proposé par le conseiller Larry Boismenu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, pour dépôt, le rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité 2016 dont une copie est jointe à la fin du procès-verbal.

Il est de plus résolu de publier le rapport sur la situation financière 2016 dans le journal «La Voix du Cerf» et sur le site Web «lacducerf.ca».

ADOPTÉE

337-11-2016

Soumission Espace JLP

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une autre soumission à Espace JLP pour des tuyaux à fumée à double paroi. Dépendamment, de la différence de prix, la secrétaire-trésorière et directrice générale pourra accorder le contrat à Espace JLP pour les fournitures et l'installation d'une cheminée sécurité 2100 degrés de 6'' x 9'.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 22 novembre 2016

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale.

338-11-2016

Nomination des personnes autorisées à négocier la convention collective

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Lac-du-Cerf mandate madame Danielle Ouimet, mairesse et monsieur Jacques de Foy, conseiller, à négocier la convention collective à intervenir entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Lièvre-Sud – CSN - section Municipalité de Lac-du-Cerf.

Qu'une copie soit transmise au président du syndicat, monsieur Normand Gueon ainsi qu'au représentant syndical, monsieur Jacques Caron.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

339-11-2016

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil de lever la séance. Il est 19 h 25.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..

Danielle Ouimet
maire